



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.1

Numéro de la demande : 2022-3559
Demande : Modification des propriétés chimiques du principe actif de qualité technique – Nouvelle source, même titulaire d'homologation
Produit : F4034-5 Fongicide biologique
Numéro d'homologation : 34102
Principes actifs (p.a.) : *Bacillus subtilis* souche RTI477 et *Bacillus velezensis* souche RTI301
Numéro de document de l'ARLA : 3387815

But de la demande

La présente demande visait à ajouter un autre site de formulation de la préparation commerciale, le fongicide biologique F4034-5.

Caractérisation et évaluation du produit

Les données présentées pour évaluer le nouveau site de formulation sont jugées acceptables.

Évaluation sanitaire, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ou sanitaire, ni aucune évaluation de la valeur n'était requise aux fins de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé son évaluation des renseignements fournis et les juge suffisants pour justifier l'ajout d'un site de fabrication du fongicide biologique F4034-5.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3375270	2022, Batch data - F4034-5, DACO: M2.10.1 CBI
3385176	2022, Spore Concentration Determination of formulated U8Z34 <i>Bacillus velezensis</i> (RTI 301) and <i>Bacillus subtilis</i> (RTI 477), DACO: M2.9.2

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9